



Environnement 2010 :

Notre Avenir, Notre Choix



6^{ème} programme communautaire
d'action pour **l'Environnement**

2001-2010



Commission Européenne

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-894-0262-8

© Communautés européennes, 2001

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium



Notre Avenir, Notre Choix

En cette première année du XXIe siècle, la Commission européenne a adopté sa proposition de nouveau programme d'action pour l'environnement, qui couvrira les cinq à dix ans à venir. La portée de ce programme est considérable. Vous trouverez dans cette brochure les quatre priorités définies en matière d'environnement et certaines des actions qui s'y rapportent, ainsi que les nouvelles solutions proposées pour relever les défis écologiques auxquels nous sommes confrontés.

L'environnement européen – les problèmes à résoudre

Dans quel type d'environnement voulons-nous vivre? Quel environnement souhaitons-nous léguer à nos enfants et à nos petits-enfants? Tel est le point de départ du nouveau programme d'action pour l'environnement intitulé *“Environnement 2010: notre avenir, notre choix”*, que la Commission a proposé aux États membres et au Parlement européen.

Nous pensons tous que l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et les aliments que nous mangeons doivent être purs de tout polluant nocif. Nous voulons prévenir les risques et les incertitudes liés au changement climatique. Un environnement propre et salubre est essentiel à la qualité de la vie que nous souhaitons pour nous-mêmes aujourd'hui, et pour nos enfants, demain.

La protection de la planète est à la fois un défi et une chance. Par une utilisation plus efficace et mieux pensée des ressources naturelles, nous pouvons briser le cercle vicieux entre croissance économique et atteintes à l'environnement. Notre société peut devenir ainsi à la fois plus prospère et plus respectueuse de l'environnement.

Nous sommes nombreux aujourd'hui en Europe à avoir pris conscience qu'il nous faut agir pour protéger la planète et utiliser nos ressources naturelles de manière plus prudente et efficace. Nous devons profiter de l'innovation pour améliorer la qualité de notre environnement et la performance de notre économie. Nous nous montrons enfin plus responsables face à notre propre comportement et à ses incidences sur l'environnement. Les particuliers, les familles, les entreprises et les associations de protection de l'environnement s'efforcent à présent de recycler les déchets, de réaliser des économies d'énergie, d'acheter des produits “verts” et de protéger les paysages.

Nous avons fait des progrès au cours de ces trente dernières années. Dans les années 1970, l'Union européenne a mis en place un ensemble de mesures visant à protéger notre environnement. Les politiques de l'Union européenne ont ainsi permis d'améliorer de manière constante la qualité de l'air et de l'eau, pour ne mentionner qu'elles.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Les contraintes qui s'exercent sur l'environnement vont croissant. Nous sommes confrontés au changement climatique, à l'érosion de nos paysages, à l'augmentation de la quantité de déchets produits et des substances chimiques entrant dans la composition des produits alimentaires ou



rejetées dans l'air et l'eau. Si nous voulons poursuivre ces progrès, nous devons dès à présent placer l'environnement au cœur du processus de décision de chaque question, qu'il s'agisse de transports ou d'énergie, d'industrie ou d'agriculture.

En résumé, nous devons tendre vers une société dans laquelle les voitures ne polluent pas l'atmosphère, où les déchets peuvent être recyclés ou éliminés sans danger et où la production d'énergie n'entraîne pas de changement climatique. Nous ne devons pas permettre que nos enfants absorbent des substances chimiques nocives par leurs jouets ou par la nourriture. Les paysages et la nature ne doivent plus être menacés par le développement.

Les défis écologiques auxquels nous devons faire face dans cette première décennie du millénaire sont des défis mondiaux. Ces problèmes ne respectent pas les frontières. La dégradation du milieu naturel dans d'autres pays affecte nécessairement un environnement qui nous est commun et, par là même, notre qualité de vie. Selon certains, nous consommons plus que la part des ressources mondiales qui nous revient, mais l'Union européenne a également joué un rôle crucial dans d'importants accords internationaux concernant la protection de notre environnement.

Il s'agit là d'une question qui concerne non seulement les responsables politiques et l'industrie, mais aussi chacun d'entre nous. Nous ne pouvons résoudre seuls des problèmes écologiques tels que le changement climatique: des efforts internationaux concertés sont nécessaires. Nous avons tous un rôle à jouer en tant que particuliers, employeurs ou employés, gouvernements, consommateurs et parents: c'est Notre Avenir, Notre Choix.

Que fait l'Union européenne?

Le sixième programme d'action pour l'environnement porte principalement sur les domaines qui nécessitent la mise en œuvre de mesures supplémentaires et pour lesquels il sera important de lancer de nouvelles initiatives européennes. Ce programme définit des objectifs pour les dix prochaines années et au-delà. La clé du bien-être à long terme, pour l'Europe et pour le monde entier, réside dans le "développement durable": trouver les moyens d'améliorer notre qualité de vie sans porter atteinte à l'environnement et sans nuire aux générations futures, pas plus qu'aux populations des pays riches ou des pays en développement.

Il nous faut en particulier promouvoir l'avancée de ces questions, sur une base à la fois volontaire et réglementaire. Le fait d'accorder une attention accrue aux mesures en faveur de l'environnement permettra d'améliorer l'efficacité et la productivité. La croissance du marché des produits "verts" stimulera l'innovation et ouvrira de nouvelles perspectives d'emploi. Les entreprises européennes se développeront sur ce marché en expansion. Le sixième programme d'action pour l'environnement favorise et encourage cette évolution.

Il nous faut renouveler nos efforts et relancer la dynamique dans quatre domaines. La Commission propose des mesures fortes en vue de:

Prévenir et pallier le changement climatique

Protéger la nature ainsi que la faune et la flore sauvages

Traiter les problèmes liés à l'environnement et à la santé

Préserver les ressources naturelles et gérer les déchets

Le programme "Environnement 2010: notre avenir, notre choix" vise non seulement à protéger l'environnement d'aujourd'hui et de demain, mais aussi à améliorer la qualité de notre vie à tous.



Prévenir et pallier le changement climatique

Nous avons des preuves certaines de l'arrivée du changement climatique. Les activités humaines entraînent une hausse des températures à l'échelon mondial. Au cours des cent dernières années, les températures moyennes en Europe ont augmenté de 0,8 °C, et elles augmenteront probablement encore de 1 à 6 °C d'ici à 2100. Les conséquences de ce changement climatique n'ont été que trop claires récemment: les fortes inondations et tempêtes que nous avons connues sont peut-être les premiers signes de l'avenir qui nous attend.

Cinq pour cent de la population mondiale vit au sein de l'Union européenne, qui produit environ 15% du total des gaz à effet de serre. Les transports routiers et la production d'électricité sont les principales sources de gaz à effet de serre responsables de l'augmentation des températures et donc des perturbations climatiques: dioxyde de carbone (CO₂), méthane et protoxyde d'azote, ainsi que les gaz dits fluorés.

L'Europe doit prendre les devants pour réduire ces émissions. Cela signifie tout d'abord qu'elle doit atteindre avant 2008 ou 2012 au plus tard l'objectif de réduction de 8% des émissions par rapport à 1990, comme cela a été convenu à Kyoto (Japon). Nous devons repenser notre politique des transports si nous voulons prévenir la hausse très grave des émissions qui devrait résulter du nombre croissant de trajets en voiture et en avion au cours de la prochaine décennie. Notre système énergétique doit également être revu, et laisser par exemple une place plus grande aux énergies éolienne et solaire.

Chacun de nous a un rôle à jouer: nous pouvons faire davantage pour protéger les sols et les forêts, qui agissent comme des "filtres" à dioxyde de carbone; les entreprises doivent quant à elles se proposer d'accroître chaque année de 1% leur rendement énergétique.

Toutefois, même si nous réussissons à réduire les émissions, le changement climatique est inévitable, dans une certaine mesure. Nous devons donc adapter nos infrastructures pour qu'elles puissent résister à des conditions climatiques extrêmes. Les services de santé et d'urgence devront s'améliorer, puisque les maladies gastriques et les autres types d'affections risquent de devenir plus fréquents.

Notre objectif: stabiliser la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre à un niveau permettant d'éviter des variations artificielles du climat de la terre.

- **À court ou à moyen terme, nous entendons réduire les émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport à 1990, avant 2008 ou 2012 au plus tard (comme cela a été convenu à Kyoto);**
- **À plus long terme, d'ici à 2020, nous devons parvenir à une réduction encore plus importante des émissions à l'échelon mondial, de 20 à 40% environ par rapport à 1990;**
- **Le programme communautaire reconnaît – et il est le premier à le faire – qu'il est nécessaire de s'efforcer d'atteindre l'objectif à long terme de réduction de 70% des émissions, défini par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.**

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre:

- Établissement d'un accord international sur le protocole de Kyoto et application de cet accord;
- Définition d'objectifs visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les principaux secteurs de l'économie;
- Mise en place d'un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'Union européenne, d'ici à 2005;
- Promotion des sources d'énergie renouvelables, telles que les énergies éolienne et solaire;
- Action en faveur des États membres pour les aider à se préparer aux conséquences du changement climatique.



Protéger la nature ainsi que la faune et la flore sauvages

La protection de la nature et de la biodiversité n'est pas réservée aux écologistes ou aux passionnés d'ornithologie. Par elle, nous faisons simplement en sorte que les écosystèmes continuent à fonctionner, car c'est grâce à ces systèmes que nous respirons, que nous pouvons manger et boire. Il s'agit aussi de réduire les risques d'inondation en veillant à ne pas détruire les forêts ou à ne pas faire une mauvaise utilisation des surfaces cultivées. La nature est menacée sur de nombreux fronts, que ce soit par la pollution causée par les pluies acides et les fuites chimiques ou par la surexploitation des stocks de poisson ou la destruction des paysages.

À l'intérieur de l'Union européenne, 38% des espèces d'oiseaux et 45% des espèces de papillons sont menacées. En Europe septentrionale et occidentale, 60% des zones humides ont disparu. Les deux tiers de nos arbres pâtissent de la pollution, et dans certaines régions du sud de l'Europe, l'érosion du sol commence à donner naissance à des déserts. Nous devons agir afin de préserver ces ressources naturelles irremplaçables avant qu'il ne soit trop tard. Il faut des milliers d'années pour créer une ressource naturelle précieuse telle que le sol. Or cette ressource peut disparaître du jour au lendemain à la suite d'un projet de développement ou, plus graduellement, sous l'effet de l'érosion du sol. Jusqu'à présent, la protection des sols n'a pas constitué une politique importante pour l'Union européenne, mais étant donné l'ampleur des contraintes exercées sur l'environnement par la pollution et l'érosion, il devient indispensable de définir une nouvelle politique dans ce domaine.

Nous devons accorder une plus grande attention aux mers qui nous entourent, prévenir la surexploitation des stocks de poisson ainsi que la détérioration des fonds marins et lutter contre la pollution par les hydrocarbures et les produits chimiques. Les forêts sont des ressources naturelles essentielles, qu'il convient de gérer de manière

plus attentive. Nous avons déjà mis en place des programmes visant à financer des modes d'exploitation favorables à l'environnement et à préserver les habitats naturels. Le programme Natura 2000 établit un réseau de zones protégées qui couvrent déjà 12% du territoire de l'Union européenne.

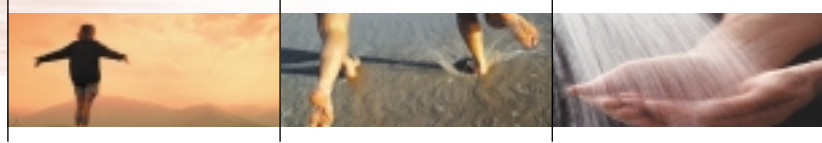
Nous dépendons de la salubrité de nos écosystèmes, et nous voulons que nos enfants prennent conscience de la beauté de la nature. Nous avons donc la responsabilité de préserver ces ressources naturelles, dans notre propre intérêt autant que dans celui des générations futures.

Nos objectifs sont donc les suivants :

- Protéger et, le cas échéant, rétablir la structure et le bon fonctionnement des écosystèmes;
- Mettre un terme à la disparition de la biodiversité, tant à l'intérieur de l'Union européenne qu'à l'échelon mondial;
- Protéger les sols contre l'érosion et la pollution.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Protection de nos habitats les plus précieux par l'extension du programme communautaire Natura 2000;
- Mise en place de plans d'action visant à protéger la biodiversité;
- Définition d'une stratégie pour la protection de l'environnement marin;
- Extension des programmes nationaux et régionaux afin de continuer à promouvoir la gestion durable des forêts;
- Introduction de mesures visant à protéger et à restaurer les paysages;
- Définition d'une stratégie pour la protection des sols;
- Coordination des efforts déployés par les États membres pour répondre aux accidents et aux catastrophes naturelles.



Prendre des mesures pour l'environnement et la santé

Nous comprenons aujourd'hui que la pollution de l'environnement pose toute une série de problèmes de santé, allant des allergies et de la stérilité aux cancers et aux décès prématurés. Malgré l'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur de l'Union européenne, un nombre croissant d'enfants souffrent d'asthme. Nous devons également faire face à des nuisances sonores de plus en plus nombreuses. La santé constitue un sujet de préoccupation, car elle est non seulement synonyme d'absence de maladie, mais aussi de bien-être physique, psychique et social.

Les liens entre santé et environnement sont souvent complexes. Nous devons nous efforcer de mieux les comprendre. Le rôle de l'Union européenne doit être d'identifier les risques et de définir des normes – en particulier pour protéger les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées. En d'autres termes, il faut agir dans le sens de la précaution et prévenir les risques lorsque cela est possible.

Quelque 30 000 substances chimiques artificielles sont actuellement utilisées. Bien que l'Union européenne dispose déjà de réglementations strictes pour régir leur utilisation, nous savons très peu de choses sur la plupart des risques qu'elles posent en termes de santé. Mais les substances chimiques offrent aussi à la société de nombreux avantages médicaux, industriels, etc. C'est pourquoi il convient de définir une manière fiable d'évaluer et de réduire leurs incidences sur la santé tout en maîtrisant leur utilisation.

Les pesticides utilisés en agriculture doivent faire l'objet d'une attention particulière, notamment afin de prévenir la contamination des eaux souterraines, qui fournissent environ 65% de notre eau potable. Les pesticides doivent être utilisés de manière responsable et dans des quantités ou des proportions propres à réduire les risques qu'ils représentent pour la santé.

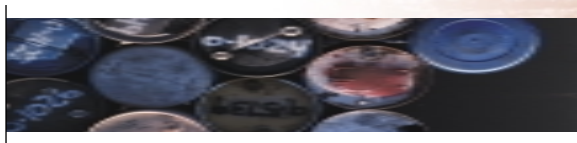
Nos eaux de baignade, l'eau potable que nous buvons et l'air que nous respirons sont tous plus propres que par le passé. Mais les polluants continuent de poser des problèmes de santé, en particulier dans les villes. L'Union européenne doit veiller à l'application de la législation en vigueur. Nous devons utiliser nos ressources en eau de manière durable.

Le bruit affecte la santé et la qualité de la vie d'au moins un quart de la population de l'Union européenne. Il aggrave le stress, entraîne des insomnies et peut accroître les risques de maladie cardiaque. Une nouvelle législation obligera les pouvoirs publics à dresser des "cartes du bruit" et à fixer des objectifs en termes de niveau sonore dans le cadre des décisions de planification urbaine.

Notre objectif: obtenir pour l'environnement une qualité permettant d'éviter que les niveaux de polluants artificiels n'entraînent des risques ou des incidences notables pour la santé des personnes.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre:

- Amélioration de notre compréhension des liens entre pollution de l'environnement et santé des personnes, par l'amélioration de la recherche dans ce domaine;
- Réexamen des normes sanitaires pour tenir compte des groupes les plus vulnérables de la société;
- Réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides;
- Définition d'une nouvelle stratégie en matière de pollution atmosphérique;
- Réforme de notre système de maîtrise des risques liés aux substances chimiques.



Préserver les ressources naturelles et gérer les déchets

Les ressources renouvelables de la planète, telles que l'eau, l'air, le bois et les stocks de poissons s'épuisent rapidement en raison de la croissance démographique et du développement économique, tandis que l'utilisation que nous faisons de ressources non renouvelables telles que les métaux et les minerais modifie définitivement notre environnement.

À mesure que la société européenne s'enrichit, elle produit une plus grande quantité de déchets; ces derniers monopolisent alors de précieuses parcelles de terre et polluent l'air et le sol. Ces déchets sont souvent composés de matériaux rares qui pourraient être valorisés et recyclés. Nous devons développer une stratégie en vue de conserver nos ressources naturelles. Il nous faut dissocier la production de déchets de la croissance économique.

L'Union européenne doit avant tout s'efforcer de trouver des solutions pour que produits et services utilisent moins de ressources, et pour prévenir la production de déchets. Il est possible de faire beaucoup en informant les consommateurs, en favorisant la recherche et le développement technologique de nouveaux produits, en proposant des modèles aux entreprises et peut-être aussi en augmentant les taxes sur l'utilisation des ressources naturelles.

Notre approche de la gestion des déchets consiste à accorder la priorité à la prévention de la production de déchets, et à favoriser ensuite leur recyclage, leur valorisation et leur incinération, et enfin, en dernier recours uniquement, à permettre leur mise en décharge. L'objectif est de réduire la quantité de déchets faisant l'objet d'une élimination finale de quelque 20% par rapport à 2000 d'ici à 2010 et de 50% environ d'ici à 2050.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre:

- Recensement des substances dangereuses et responsabilisation des producteurs en ce qui concerne la collecte, le traitement et le recyclage de leurs déchets;
- Actions incitant les consommateurs à choisir les produits et les services qui produisent le moins de déchets;
- Définition et promotion d'une stratégie communautaire sur le recyclage des déchets, avec des objectifs ciblés et des actions de contrôle permettant de comparer les progrès accomplis par les différents États membres;
- Mesures visant à favoriser l'émergence de marchés pour les matériaux recyclés;
- Définition et mise en œuvre d'actions spécifiques, dans le cadre d'une politique intégrée des produits, en vue de promouvoir les produits et les procédés "verts". Par exemple, promotion d'une conception intelligente des produits permettant de réduire leurs incidences sur l'environnement, de leur conception à la fin de leur cycle d'utilisation.

Une nouvelle approche

Nous devons trouver des manières innovantes d'amener toutes ces améliorations en matière d'environnement, en sollicitant l'aide de toutes les parties concernées et en travaillant avec elles. Parallèlement à cette approche, la mise en place d'une série d'instruments et de mesures pourrait avoir une incidence sur les décisions prises par les entreprises, les consommateurs et les responsables politiques en vue d'améliorer la qualité de l'environnement.

Nous devons non seulement débattre des problèmes à traiter, mais aussi examiner de quelle manière il convient de le faire. Le programme "Environnement 2010: notre avenir, notre choix" propose cinq approches, citées ci-dessous, qui seront essentielles à notre réussite.

1. Appliquer la législation

La législation définie à l'échelon européen joue toujours un rôle fondamental dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux. Les gouvernements nationaux ont l'obligation d'appliquer le droit de l'environnement. Les manquements à cette obligation sont syno-



nymes d'atteintes à l'environnement et la Commission porte ces questions devant la Cour de justice des Communautés européennes.

La procédure juridique continue de pâtir de sa lenteur et de sa lourdeur, et des années peuvent passer avant qu'elle n'apporte des résultats. D'autres méthodes peuvent permettre d'accélérer ce processus de manière efficace. La transparence, qui permet aux informations d'être largement diffusées, contribue à faire peser la pression de l'opinion publique, qui souhaite obtenir une réponse rapide, et elle embarrasse les retardataires en mettant en pleine lumière leur non-respect des engagements pris par rapport à notre avenir.

Les actions suivantes seront donc mises en œuvre :

- Contrôle de l'application de la législation européenne et mise en place d'un tableau indicateur régulièrement mis à jour;
- Lancement d'un exercice visant à faire connaître les résultats particulièrement remarquables ou déplorables en ce qui concerne la mise en œuvre de cette législation par les gouvernements des États membres.

2. Placer l'environnement au cœur du processus d'élaboration des politiques

Les objectifs environnementaux doivent être pris en considération dès le début de ce processus, pour toutes les politiques, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'économie. Ce principe est clairement défini dans le traité d'Amsterdam. La Commission européenne poursuivra ses efforts pour assurer que les questions environnementales restent au cœur de ses propres initiatives politiques.

Pour remplir cet objectif de manière satisfaisante, il nous faut mieux connaître les causes des problèmes écologiques ainsi que leurs interactions, et disposer de fondements scientifiques solides. Nous devons également mesurer les progrès accomplis. L'utilisation d'indicateurs et d'objectifs ciblés nous permettra, et permettra également au public, d'évaluer ces progrès. Nous pourrions ainsi également savoir rapidement si nos politiques sont suffisamment efficaces. L'Agence européenne pour l'environnement nous soutiendra dans ces efforts.

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Élaboration et publication de rapports réguliers relatifs aux indicateurs environnementaux, faisant apparaître les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'environnement;
- Réexamen des méthodes de collecte des informations et établissement de rapports à ce sujet, en vue de donner une image plus complète de l'état de l'environnement européen.

3. Travailler avec le marché

L'Union européenne souhaite instaurer une situation dans laquelle les entreprises accorderont une attention aussi grande à l'environnement qu'à leurs clients.

Les grands secteurs économiques de la société, tels que l'industrie et les transports, sont à l'origine de dommages environnementaux considérables. Nous devons changer cette situation et, pour ce faire, l'industrie doit elle aussi s'engager sur cette voie. Une croissance respectueuse de l'environnement peut ouvrir d'énormes perspectives aux entreprises européennes, en stimulant la compétitivité, en accroissant les marges bénéficiaires et en contribuant à la création d'emplois.

L'Union européenne souhaite travailler avec les industries pour développer de nouvelles approches permettant de réduire leurs incidences négatives sur l'environnement et d'être plus respectueuses de cet environnement. Plusieurs initiatives communautaires ont déjà été lancées pour inciter les entreprises à améliorer leur performance environnementale. Pour stimuler leur performance dans ce domaine, il faut proposer aux entreprises des mesures incitatives et des récompenses, mais aussi les menacer de peines en cas d'infraction.

Les achats réalisés par les organismes publics représentent environ 14% du marché de l'Union européenne. Les écoles, les bibliothèques et les services gouvernementaux seront donc encouragés à acheter des produits "verts".



Le secteur financier peut également favoriser les activités respectueuses de l'environnement par ses politiques de prêt et d'investissement, et il peut veiller à ce que l'obligation d'information financière tienne davantage compte des questions écologiques. Enfin, nous devons faire en sorte que ceux qui portent atteinte à l'environnement soient jugés responsables de leurs actes et que des dommages supplémentaires soient évités. Le principe du pollueur-payeur signifie que la responsabilité en matière financière et dans les autres domaines incombe à la partie qui a causé la pollution.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Actions pour inciter davantage d'entreprises à évaluer leur performance environnementale et pour les aider à mieux comprendre les réglementations de l'Union européenne;
- Mise en place de systèmes récompensant la performance environnementale des entreprises;
- Analyse des taxes et d'autres mesures incitatives visant à favoriser l'achat de produits plus respectueux de l'environnement;
- Coopération avec le secteur financier en vue de définir des critères pour que les investissements tiennent davantage compte des principes environnementaux.

4. Aider les citoyens à faire des choix plus favorables à l'environnement

Les citoyens veulent avoir une réelle influence sur les décisions prises en matière d'environnement, et cela suppose qu'ils puissent avoir accès à des informations claires et fiables. Dans le même temps, les citoyens, en tant que consommateurs, peuvent contribuer par leurs choix à inciter les entreprises à respecter l'environnement et à développer des produits et des services "verts" innovants. À cette fin, les citoyens doivent avoir accès à des informations fiables. Par conséquent, nous comptons promouvoir l'éducation environnementale et réfléchir à des manières d'accroître la sensibilisation à l'environnement. L'enseignement reste du ressort des États membres, mais nous encourageons ces derniers à veiller à ce que les questions environnementales soient intégrées aux programmes scolaires.

L'Union européenne continuera à promouvoir les bonnes pratiques et à débattre de ces questions en vue d'améliorer l'accès des citoyens aux informations en matière d'environnement. Elle encouragera notamment l'utilisation de l'Internet et de programmes d'éducation visant à orienter la population vers des modes de vie plus respectueux de l'environnement. Les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales peuvent eux aussi participer à cette action en fournissant des informations qui aideront les citoyens à agir pour protéger l'environnement qui les entoure, leurs paysages ainsi que la faune et la flore sauvages de leur région.

Les actions suivantes seront donc menées :

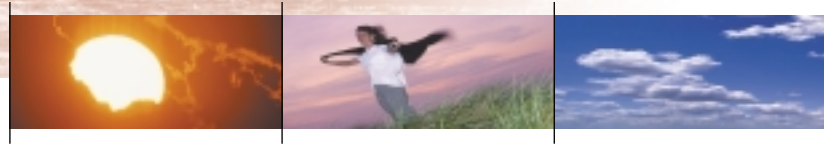
- Amélioration de l'accès des citoyens à l'information;
- Contribution à la création de "kits d'information" pratiques visant à aider les citoyens à évaluer leur performance environnementale en tant qu'individus ou ménages.

5. Faire une meilleure utilisation des terres

La manière dont les terres sont utilisées a un effet considérable et durable sur l'environnement. De mauvaises décisions peuvent entraîner la disparition d'habitats, la destruction de paysages ou l'augmentation de la pollution liée à la circulation. Les zones urbaines et côtières sont tout particulièrement vulnérables. Nous réfléchissons à la meilleure manière d'aider les autorités locales en matière d'aménagement du territoire, afin d'assurer une prise en compte satisfaisante de l'environnement.

Les actions suivantes seront donc menées :

- Aide à la mise en place de meilleures pratiques et promotion de ces pratiques dans les États membres, qui sont responsables de l'aménagement du territoire;
- Création d'un site Web destiné aux architectes, aux planificateurs, aux promoteurs et au grand public, visant à favoriser une planification urbaine durable et à échanger des informations concernant les meilleures pratiques dans ce domaine.



Préparer l'élargissement de l'Europe

Lorsque les pays candidats à l'adhésion (pays d'Europe centrale et orientale, Malte et Chypre) rejoindront l'Union européenne au cours des prochaines années, l'Union comptera 170 millions d'habitants supplémentaires et verra sa superficie croître de 58%. On trouve dans ces pays de vastes étendues non polluées, qui abritent une biodiversité importante et variée. L'adhésion à l'Union européenne permettra à ces nations de devenir prospères et de se développer tout en améliorant leur environnement global. Mais ces pays rencontrent également des problèmes écologiques. Pour résoudre ces problèmes, il leur faut mettre en œuvre le droit communautaire de l'environnement

L'Union européenne doit également travailler avec les états voisins, comme les pays méditerranéens, afin d'augmenter la sensibilisation de l'opinion publique et des responsables politiques à l'environnement et de promouvoir des mesures visant à le protéger. Sur la scène internationale, l'Union européenne plaidera en faveur de mesures plus ambitieuses pour la protection de l'environnement.

Les actions suivantes seront donc menées:

- Coopération avec les ONG travaillant dans le domaine de l'environnement et les entreprises des pays candidats à l'adhésion;
- Définition de méthodes visant à évaluer les incidences des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux sur le développement durable (en termes économiques, sociaux et environnementaux);
- Intégration des questions environnementales dans tous les aspects des relations extérieures de l'Union européenne;
- Action visant à assurer la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement.

Et après ?

Le sixième programme d'action pour l'environnement "Environnement 2010: notre avenir, notre choix" se compose de deux parties:

1. La déclaration de principe de la Commission européenne (sous forme d'une Communication).
2. Le texte législatif de décision des Ministres de l'environnement et du Parlement européen, proposé par la Commission européenne.

La majeure partie du programme est constituée par la déclaration de principe, qui constitue désormais une politique de la Commission européenne. La Commission s'engage en effet à travailler dans le sens des objectifs définis dans cette déclaration, résumés dans la présente brochure.

La proposition de décision doit à présent être examinée et officiellement adoptée par le Parlement et le Conseil des ministres, d'un commun accord. Cette adoption sera suivie de propositions plus détaillées de la Commission concernant les mesures à prendre dans les différents domaines.

Le programme "Environnement 2010: Notre Avenir, Notre Choix" définit nos priorités d'action pour les dix ans à venir, mais la Commission procédera toutefois au réexamen des progrès réalisés au bout de cinq ans, et elle le réactualisera, le cas échéant, afin de tenir compte de l'évolution de la situation et des nouvelles informations disponibles.

Pour de plus amples informations:

- Des informations spécifiques sur la réalisation du programme "Environnement 2010: notre avenir, notre choix - sixième programme communautaire d'action pour l'environnement", le texte complet du programme, l'exposé des motifs ainsi que la brochure promotionnelle peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.europa.eu.int/comm/environment/newprg/index.htm>

Ou

- sur le site Web, <http://europa.eu.int/comm/environment>



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-0262-8

